

Surveillance basée sur les données – en bref: *SupTech*

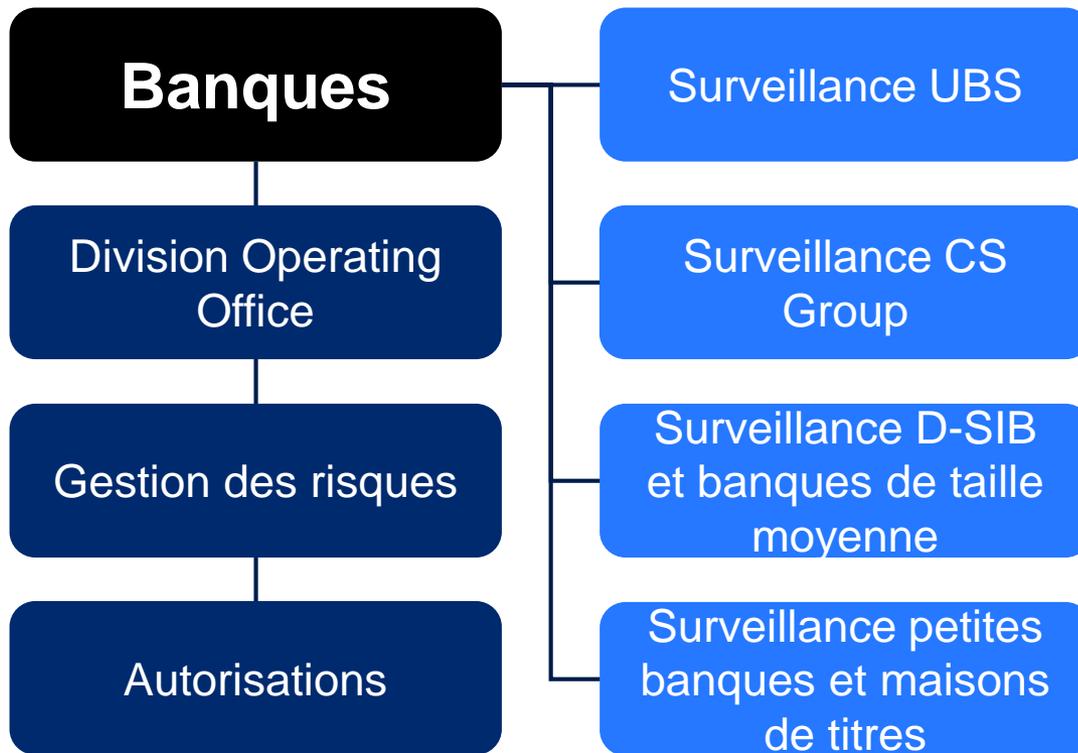
Symposium des petites banques de la FINMA 2020

Philippe Brügger, responsable Analyses et instruments

Andreas Brunner, responsable Surveillance régulières des petites banques et maisons de titres

21 janvier 2020

Organisation de la surveillance bancaire de la FINMA

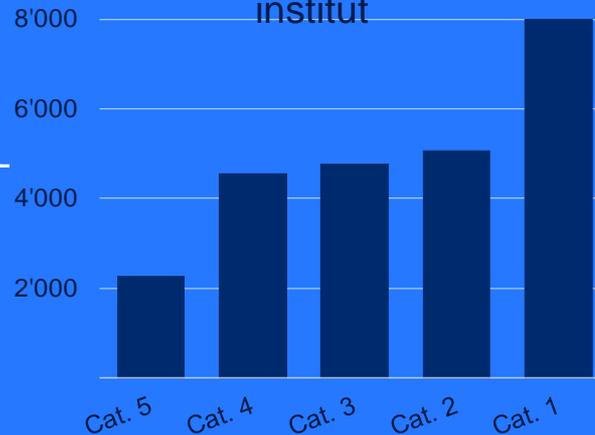


Environnement de nos données

Banques

- Reporting prudentiel
- Fonds propres
- Liquidités
- Risques d'intérêt
- Répartition des risques
- Conduct
- Contacts directs
- Informations ad hoc...

Champs de données par institut



BNS

- Statistique de fin d'année
- Bilan mensuel
- Hypothèques
- Crédits
- Titres
- ...

Sociétés d'audit

- Rapports d'audit
- Analyse des risques / stratégie d'audit

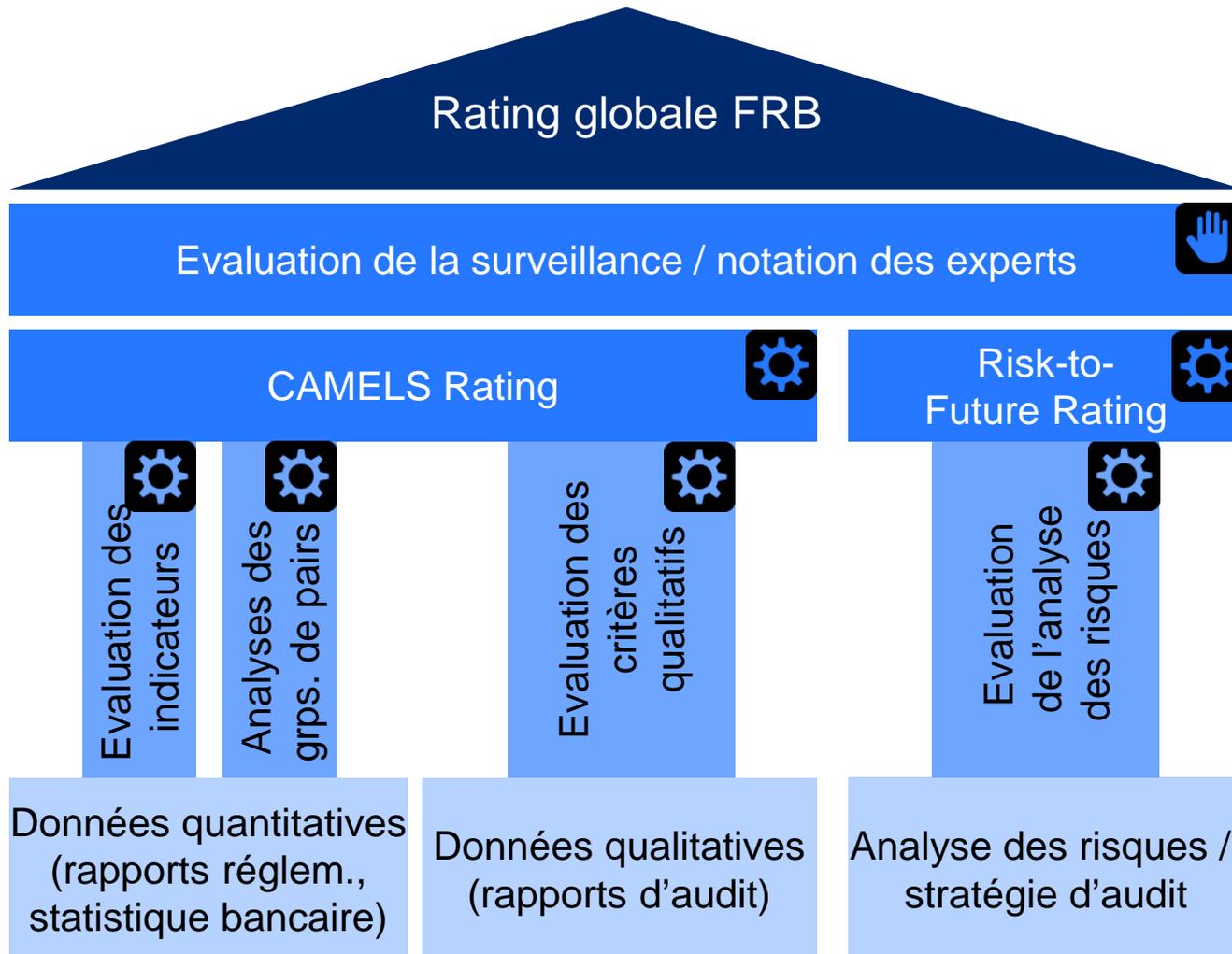
Données du marché

- Taux d'intérêt du marché
- *Spreads* de crédit

Analyses de données opérationnelles



Système de rating de la FINMA (FRB)



Application et exemple

- Exemple du processus alerte « red flag » :
 - « *Non-respect du ratio de liquidité à court terme (LCR) à la date de référence X* »
 - E-mail automatiquement généré
 - Imbrication entre le système de notation et le système principal de gestion des affaires
 - « Déclencheur » d'une analyse éventuelle et d'autres actions nécessaires (incident déjà connu, message d'erreur vs. « véritable » manquement, escalade vs. désescalade, etc.)
- Certaines dates de référence avec un grand nombre d'annonces et de rapports (p. ex. 30 avril)
- Conclusion : pilier essentiel dans la définition rapide de priorités et l'orientation sur les risques

Cadre de développement

Data Analytics & Innovation Strategy (DAIS)

Enhance
the Basics

Get on
Board

Try and Fail

Look
Around

Processus
de données

Système
de notation
FRB

Formation
et
perfection-
nement

Manifesta-
tions
internes

Data
Innovation
Lab

Table ronde
d'experts

Contacts
avec des
tiers

Suivi des
évolutions

Récapitulatif

Le **principe de proportionnalité** est également appliqué aux collectes de données.

- Alléger le fardeau pour les petites banques autant que possible
- Principe régissant les collectes de données par la FINMA : « aussi peu que possible, autant que nécessaire ».

La **surveillance basée sur les données** est déjà une réalité et se révèle essentielle pour la surveillance des petites banques.

- Amélioration de l'efficacité pour les banques et la FINMA.
- Condition : données de grande qualité sans délai significatif.

Le **développement continu** des collectes de données et des analyses est assuré par un cadre flexible.

- Méthodes et technologies innovantes.
- Tirer le maximum des données primaires.
- Utiliser des sources supplémentaires (données secondaires)